SNCF RÉSEAU
DIRECTION GENERALE DES OPERATIONS ET DE LA PRODUCTION PERFORMANCE INDUSTRIELLE – ENGINS ET OUTILLAGES
18 rue de Dunkerque - 75010 PARIS

FICHE D'HOMOLOGATION DEO N° 20012

BARRIERE D'ENTREVOIE A CARACTERE LIMITATIF OU DEFENSIF

SOLYTEK

L'homologation d'un engin ou d'un outillage destiné à la maintenance de l'infrastructure est prononcée par la Direction de la Production et l'évaluation de la conformité est établie conformément à l'IN 02802 « homologation des outillages destinés à la maintenance des voies et des caténaires ».

L'homologation suivante valide :

- L'ensemble du dispositif de protection à caractère limitatif ou défensif,
- La conformité aux prescriptions législatives ou réglementaires de droit commun en vigueur et applicables au matériel concerné,
- La conformité aux prescriptions d'utilisations et l'aptitude au service du matériel, en condition d'utilisation en milieu ferroviaire,
- La mise en œuvre dans le périmètre de la voie ferrée
- La conformité aux prescriptions relatives à la sécurité du personnel en voie,
- Le principe de protection des agents en voie lors de travaux ou lors du cheminent sur la zone de travail,
- La conformité des documents techniques et notices,

- La conformité technique relative aux exigences dimensionnelles et de résistances mécanique,
- La validation de l'aptitude au service, afin de garantir la qualité du travail réalisé.
- La conformité aux exigences du référentiel SNCF : OP486

Présentation :

Ce matériel démontable est destiné à la protection à caractère limitatif ou défensif du personnel sur voies ferrées. Les barrières sont fixées sur le rail de la voie circulée assurant la protection du personnel sur voie interceptée.

Une notice d'utilisation de la barrière d'entrevoie à caractère limitatif ou défensif décrit l'utilisation du matériel, en précisant le montage et le démontage en voie.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Fonctions principales :

Utilisé sur les chantiers ferroviaires, le dispositif de protection à caractère limitatif ou défensif se présente sous la forme d'un garde-corps de protection amovible dont la structure est maintenue au rail par un support magnétique, munie de lisses rigides et de panneaux de protection en configuration défensif.

Dimensions principales

Type	Longueur	largeur	Hauteur	Masse
Retour BE 25	450 mm	450 mm	1350 mm	6 Kg
Lisse BE 24	2100 MM	Ø 60 MM	NEANT	3 Kg
Panneau BE 22	2000 mm	1060 mm	130 mm	7 Kg
Support BE 37	700 mm	60 mm	900 mm	3 Kg
Fixation magnétique BE 50	1360 mm	250 mm	170 mm	7 Kg

Description :

1 – Bande Jaune
2 – Lisse
3 – Panneau
4 – Support
5 – Fixation magnétique

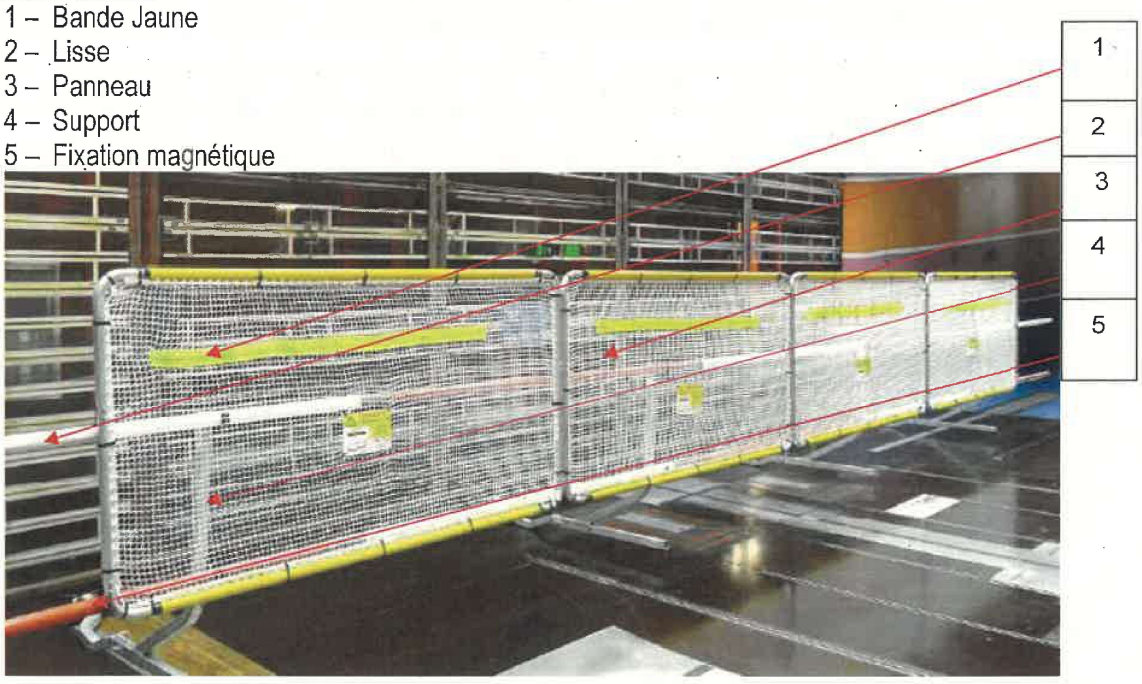

Précisions d'emploi :

Utilisé sur les chantiers ferroviaires, le dispositif de protection à caractère limitatif ou défensif se présente sous la forme d'un garde-corps de protection amovible dont la structure est maintenue au rail par un support magnétique, munie de lisses rigides et de panneaux de protection en configuration défensif.

Dès lors que la nécessité de maintenir la continuité de l'exploitation ne permet pas d'obtenir la suppression du risque ferroviaire sur la ou les voies exploitées, ce dispositif permet d'assurer sur la ou les voies de travail une protection collective des agents consistant en la séparation de la zone de travail de la zone dangereuse.

L'analyse des risques préalable au chantier tiendra compte de la mise en œuvre de ces barrières d'entrevoie dans la définition des mesures de la prévention vis-à-vis des risques ferroviaires.
Un seul type de support de fixation a adhérence magnétique dans l'âme du rail peut-être utilisé.

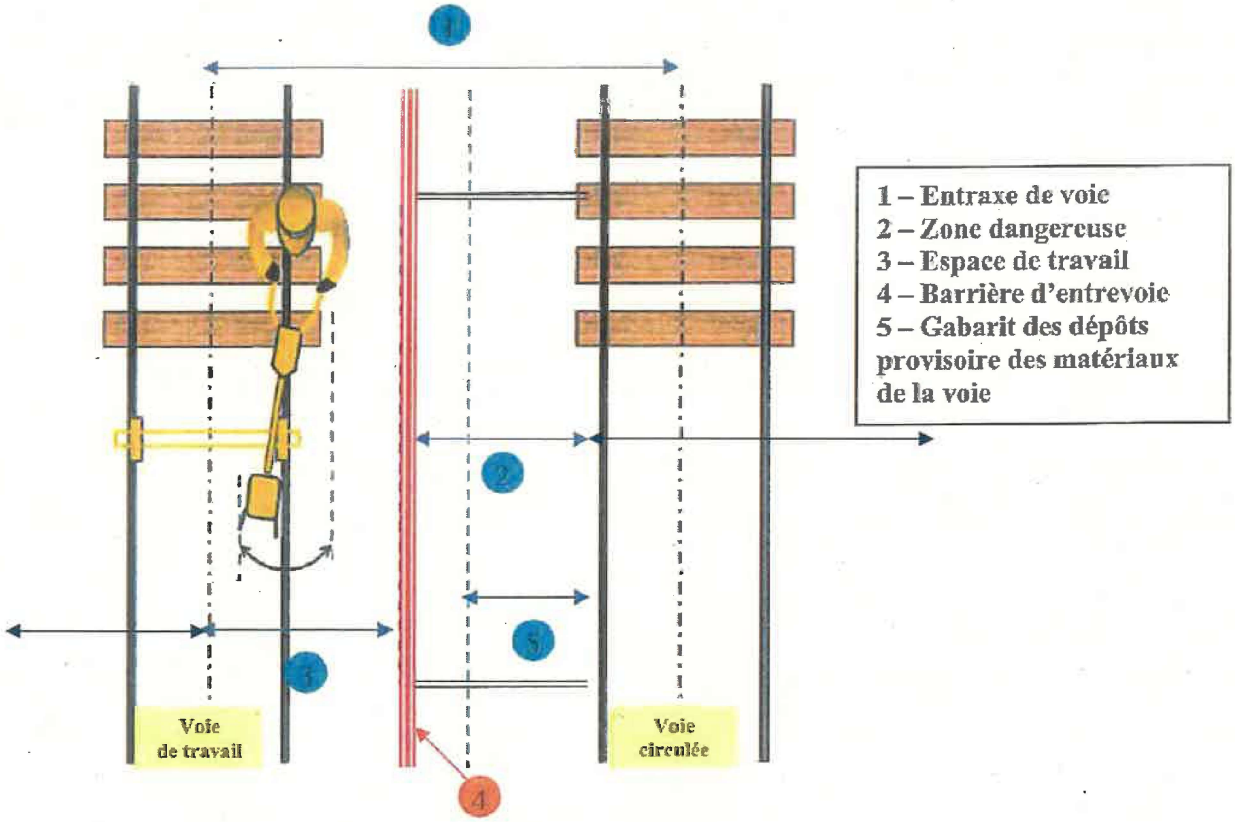

Observations :

Le matériel doit être utilisé exclusivement par des personnes ayant eu une formation spécifique à ce matériel.

Le dispositif de protection à caractère limitatif ou défensif devra être maintenu en état de fonctionnement normal selon les préconisations du constructeur pour maintenir sa conformité en utilisation.

Un certificat de conformité du matériel est établi par la société **SOLYTEK.**

SNCF RÉSEAU
DIRECTION GENERALE DES OPERATIONS ET DE LA PRODUCTION PERFORMANCE INDUSTRIELLE – ENGINS ET OUTILLAGES
18 rue de Dunkerque - 75010 PARIS

Décision d'Homologation	DEO 20012	définitif	

Nature du matériel ou de l'outil : BARRIERE D'ENTREVOIE A CARACTERE LIMITATIF OU DEFENSIF

Désignation Constructeur : *BARRIERE DE PROTECTION ET DE SECURITE POUR LES TRAVAUX FERROVIAIRE*
Distributeur (s) : SOLYTEC - 16 rue de l'avenir – 14650 CARPIQUET
Constructeur (s) : Rail Safety Systems BV – De Sondert 24 5928 RV Venlo - The NETHERLANDS

Agents ayant participé aux vérifications et essais :

Nom	Département	Qualité	Signature
Gioacchino MAROTTA	DGOP PI EO	Responsable outillages voie	
Jerome JOSSIEN	DGOP Département expertise conseil	Responsable Pôle Prévention SST	

Avis du réseau ferroviaire :
Ce matériel est conforme aux prescriptions techniques selon la norme **NF EN 16704-2-2**
Ce matériel est conforme aux prescriptions réglementaires suivant l'**OP486**
Sous réserve que la réglementation S9 soit appliquée, et selon l'analyse de risque, ce type de dispositif de protection outillage peut être utilisé sur voies SNCF :

Conditions d'emploi :
Le matériel doit être utilisé exclusivement par des personnes ayant eu une formation spécifique à ce matériel.
Ce matériel est destiné exclusivement à la protection du personnel travaillant en voie à proximité de la zone dangereuse contre le risque de heurt par une circulation ferroviaire.
Le positionnement du dispositif de protection à caractère limitatif ou défensif s'installe sur la voie circulée.

Une analyse de risque préalable est obligatoire pour vérifier la compatibilité du travail en présence du dispositif de protection. Les mesures de sécurité relatives à l'annonce sonores des circulations peuvent être maintenues selon le résultat de l'analyse de risque conformément aux dispositions de la directive **OP 486**

A inscrire de manière indélébile sur l'engin ou l'outillage.

Le numéro d'homologation DEO 20012

Fait à Paris, le 06/07/2020

P/ Le Directeur de la production

Le Chef du Département
MTP EO

Jean Michel DUCOS

Kinda IM SAROEUN